



DECLARATION LIMINAIRE DU SE-UNSA/SNP A LA CAPA PSY EN DU 20 JUIN 2019

Mesdames et Monsieur les membres de la CAPA,

C'est peut-être la dernière fois qu'une CAPA se réunit dans notre académie pour étudier le projet de mouvement intra-académique des Psy EN. En effet, **le projet de la « réforme de la fonction Publique »** entend priver les CAPA de la plus grande partie de leurs compétences, à commencer par celles qui concernent l'avancement et la mobilité des agents de la fonction publique. Pour le SE-UNSA, ce projet n'est pas acceptable en l'état.

Cette réforme, **c'est d'abord moins d'efficacité dans la gestion des carrières**. Actuellement, l'institution et les organisations syndicales travaillent dans le même sens pour que le droit des agents soit établi, connu et respecté. Se passer des corps intermédiaires c'est nier la quantité, la qualité et la nécessité du travail réalisé à la fois par les personnels administratifs et par les représentants des personnels.

Cette réforme, **c'est aussi institutionnaliser l'opacité** dans la gestion de la carrière des Psy EN : sans la participation des représentants du personnel, comment certifier un traitement équitable ? Comment pourra-t-on expliquer aux collègues une absence de mutation ou d'avancement ? Avec cette loi le sentiment d'arbitraire est garanti, avec les conséquences politiques que l'on devine : les adeptes des théories du complot et les extrémistes de tout bord n'en demandent pas tant !

Enfin, avec cette **réforme se profile l'effacement d'une fonction Publique de statut au profit d'une fonction publique de contrat** : cela signifie plus de précarité, moins de droits, moins de formation et moins d'indépendance, et au bout du compte, n'en doutons pas, moins de service public.

Les élues du SE-Unsa / SNP tiennent à remercier les services de la DIPER E pour leur disponibilité et les échanges, chaque fois que nécessaire et à faire part de leur attachement à poursuivre ces échanges et préparations de CAPA. Notamment, nous remercions vivement la DIPER E, pour toute l'attention qu'elle a portée cette année à la **spécificité des mutations intra académiques des psychologues de l'Education Nationale, spécialité EDA**, afin de permettre aux agents d'aborder cette phase de mutation sereinement en formulant des vœux correspondant véritablement à leurs attentes.

En effet, le premier mouvement intra-académique des psy EN EDA en 2018 s'était soldé par beaucoup d'incompréhension et de frustration pour les personnels. Cette année, en étant pleinement associé aux différentes étapes du mouvement, le SE-Unsa a pu œuvrer à pallier les difficultés de communication entre les DSDEN et le rectorat, **problèmes de**

communication très préjudiciables au déroulement de carrière des Psy EN EDA.

De nombreux efforts ont été faits cette année pour rendre les règles du mouvement plus lisibles et compréhensibles pour les personnes concernées. Mais force est de constater que ces efforts restent à poursuivre, car beaucoup de personnels ont encore renoncé cette année à participer à un mouvement dont les règles restent complexes. Nous attendons que le ministère tienne ses promesses et que la formulation des **vœux « Ecole »** dans l'algorithme soit effective l'an prochain.

Au terme de cette phase de mobilité des Psy EN, nous attirons d'ores et déjà votre attention concernant le nombre de postes EDA qui restent vacants à l'issue du mouvement et dont la couverture par des **contractuels** est indispensable pour garantir les droits des élèves en situation de handicap, ainsi que le fonctionnement des RASED et des pôles ressources de circonscription. **7 postes en Isère, 5 en Ardèche et 5 en Haute Savoie**. Le rectorat peut-il garantir qu'il allouera les moyens suffisants à chaque DSDEN pour couvrir ces besoins ? Nous demandons également que des recrutements de contractuels soient conduits afin de compléter les temps partiels de droit, les temps partiels thérapeutiques et remplacer les congés de longue durée. En janvier, vous nous aviez annoncé l'évolution de l'application « PARC » en vue de satisfaire la possibilité de dépôt de candidature pour des psychologues contractuels sur des postes EDA, qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour finir, nous vous rappelons que le 22 mai, nous avons adressé un courrier intersyndical à Mme la rectrice, ainsi qu'à Mme Thompson et Mme Ranchy concernant l'autorisation de participation des psy EN au **congrès** organisés en septembre 2019 par les deux associations professionnelles de Psy EN reconnues par le ministère de l'Education Nationale. A ce jour, ce courrier reste sans réponse, alors que les délais d'inscriptions approchent (mi-juillet).

Nous vous remercions de votre attention.

Les élues paritaires du SE-Unsa/SNP en CAPA
Cécile HOZENAT- Sophie SPALANZANI